



Frais de relance injustifiés

Par **zooztech**, le **07/10/2015** à **14:51**

Bonjour,

En accord avec notre syndic, nous avons décidé de financer des travaux grâce à un budget de copro excédent en fin d'exercice. Le syndic devait donc procéder au remboursement du budget en même temps que l'appel de fond pour éviter aux propriétaires d'avance l'appel. L'appel de fonds a pourtant été envoyé, suivi d'un courrier du Syndic nous demandant de ne pas payer cet appel.

Quelques temps après nous avons reçu des frais de relance au motif que nous n'avions pas payés nos appels...

Nous avons écrit mail puis lettre RAR en demandant au syndic de rectifier le tir, annuler les frais de relance et rembourser ces frais aux copropriétaires qui les avaient acquités. Aucune réponse du syndic.

Le syndic nous inclut toujours ces frais de relance dans la dernier appel qui inclut, enfin, le remboursement du budget résiduel. Entre temps, nous avons changé de Syndic.

Est-il possible de contraindre légalement le Syndic à respecter ses engagements et annuler/rembourser les frais de relance?

Cordialement,